

LES CLS COMME LEVIER DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE ALIMENTAIRE ?

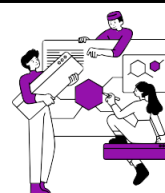
Qu'est-ce que la lutte contre la précarité alimentaire ?

La lutte contre la précarité alimentaire est définie dans le Code de l'action sociale et des familles de la façon suivante : « La lutte contre la précarité alimentaire vise à favoriser l'accès à une alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale. » (Article L266-1 du CASF).



Le **CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS)** organise la coopération entre les acteurs locaux (communaux ou intercommunaux) pour définir des actions adaptées aux territoires en matière de santé, y compris en matière de lutte contre la précarité alimentaire. Quatre acteurs sont associés à ce contrat : l'Etat, la Région, l'ARS et les collectivités.

Le CLS a pour but de favoriser la réduction des **inégalités sociales et territoriales de santé**.



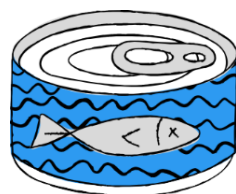
Le CLS, c'est :

- Un outil qui crée du lien entre les Plans Régionaux de Santé et les projets portés par les collectivités territoriales
- Un projet participatif
- Une dynamique collective
- Une réponse adaptée au plus près des besoins de la population

Le **CLS** permet de prendre en compte les **problématiques de santé** à travers un programmes d'actions.



Pourquoi favoriser l'inclusion et la mise en œuvre d'actions de lutte contre la précarité alimentaire dans les CLS ?



1

On estime que plus de **7 MILLIONS DE PERSONNES** sont en **INSECURITE ALIMENTAIRE** en France (INCA 3, 2017). Cette situation a été aggravée par la crise sanitaire.

2

Les dispositifs de lutte contre la précarité alimentaire peuvent **COMPLÉTER** une ration alimentaire qui peut être déséquilibrée.



3



L'alimentation favorable à la santé est un **DETERMINANT** en matière de santé publique, de prévention et de promotion de la santé.

Les actions concrètes de lutte contre la précarité alimentaire

Il existe de nombreuses actions qui permettent de lutter contre la précarité alimentaire dans une optique de santé. Selon les attentes et les besoins des personnes sur ces thématiques, vous pouvez les orienter vers des dispositifs...

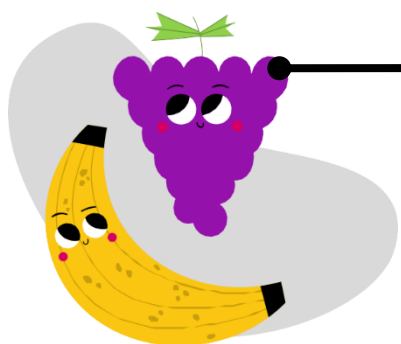
.... de prévention, dépistage et promotion de la santé destinés aux publics en situation de vulnérabilité économique et sociale

Tels que ceux mettant en place : des actions « itinérantes » au plus près des lieux de vie, en proximité de la population via un bus de santé ; des ateliers / espaces d'échanges dans les maisons de quartier ; des ateliers mobiles pour l'équilibre alimentaire ; etc.



.... de prévention et promotion de la santé en direction des enfants

Tels que ceux mettant en place : des programmes de distribution d'un fruit à la récréation pour favoriser la découverte et initier les enfants au plaisir de consommer des fruits ; des jardins pédagogiques ; etc.



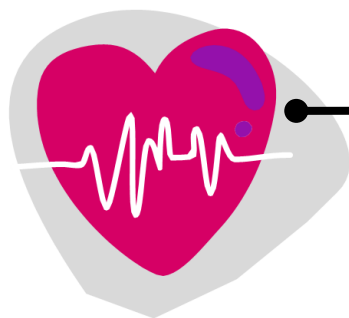
.... de prévention de l'obésité, du surpoids et du diabète destinés à tous les publics

Tels que ceux mettant en place : des ateliers cuisine pour manger à petits prix ; des actions pour réadapter les recettes traditionnelles et / ou prendre conscience de son corps dans sa globalité ; etc.



.... de prévention autour de l'alimentation et de l'activité physique destinés à tous les publics

Tels que ceux mettant en place : des ateliers culinaires afin de faire prendre conscience aux jeunes des bonnes habitudes alimentaires et de sensibiliser au sport-santé ; des jardins thérapeutiques ; etc.



... d'éducation et de sensibilisation à l'alimentation et à la nutrition destinés à tous les publics

Tels que ceux mettant en place : des visites et sorties à la ferme, des jardins collectifs, des sorties cueillettes ; etc.



... d'accès aux dispositifs de droit commun dont l'alimentation en direction des personnes en situation de précarité

Tels que ceux mettant en place : des temps d'échange pour améliorer l'accès aux droits fondamentaux (logement, eau, électricité, salubrité, alimentation, transports) ; des permanences juridiques gratuites pour tous et toutes, etc.

